



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 mars 2010  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Guam

#### Document de travail établi par le Secrétariat

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Généralités . . . . .	3
II. Questions constitutionnelles, juridiques et politiques . . . . .	3
III. Questions militaires . . . . .	5
IV. Questions foncières . . . . .	6
V. Budget . . . . .	7
VI. Économie . . . . .	7
A. Généralités . . . . .	7
B. Tourisme . . . . .	8
C. Construction . . . . .	8
D. Transports et communications . . . . .	8
E. Approvisionnement en eau, assainissement et services publics . . . . .	9
F. Agriculture et pêche . . . . .	9
VII. Situation sociale . . . . .	10
A. Emploi . . . . .	10
B. Éducation . . . . .	10
C. Santé . . . . .	10
D. Logement . . . . .	11



E.	Immigration . . . . .	11
F.	Droits de l'homme et questions connexes . . . . .	12
VIII.	Environnement . . . . .	12
IX.	Relations avec les organisations partenaires internationaux . . . . .	12
X.	Statut futur du territoire . . . . .	13
A.	Position du gouvernement du territoire . . . . .	13
B.	Positon de la Puissance administrante . . . . .	13
C.	Mesures prises par l'Assemblée générale . . . . .	13

## I. Généralités

1. Guam est un territoire non autonome administré par les États-Unis d'Amérique. C'est la plus grande des îles Mariannes du Pacifique, et aussi la plus méridionale. Elle est située à quelque 2 200 kilomètres au sud de Tokyo et à 6 000 kilomètres au sud-ouest de Hawaii. Sa superficie est d'environ 540 kilomètres carrés; elle comprend deux zones géologiques distinctes de dimensions plus ou moins similaires. La partie nord de l'île est un haut plateau de calcaire coralligène, et la région sud-est montagneuse. Le port d'Apra est l'un des plus grands ports en eau profonde du Pacifique. La capitale de Guam est Hagåtña, connue aussi sous le nom d'Agana.

2. Quand les premiers missionnaires espagnols sont arrivés à Guam à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, l'île n'était peuplée que d'autochtones chamorros, probablement d'origine malayo-polynésienne. Comme on l'a déjà signalé, les Chamorros forment un peu plus du tiers de la population et participent activement à la vie politique et sociale de l'île, qui est devenue une société multiethnique. Selon la base de données internationale du Bureau de recensement des États-Unis, la population de Guam en 2009 était évaluée à 178 000. On pense qu'avec le renforcement de l'appareil militaire qui s'annonce (voir par. 16 ci-dessous), la population de Guam continuera à croître, essentiellement sous l'effet de l'immigration. Comme on l'a déjà signalé, selon les résultats du recensement de 2000, la composition ethnique de la population était la suivante : 37,1 % de Chamorros, 26,3 % de Philippins, 11,3 % d'autres insulaires du Pacifique, 6,9 % de blancs, 6,3 % d'autres Asiatiques, 2,3 % de personnes d'autres origines ethniques et 9,8 % de métis. L'anglais et le chamorro sont les langues officielles. La majorité de la population (85 %) est catholique, d'autres confessions chrétiennes étant également représentées.

## II. Questions constitutionnelles, juridiques et politiques

3. Guam a été administrée par le Département de la marine des États-Unis jusqu'en 1950, année où le Congrès des États-Unis a voté la Loi organique de Guam portant établissement d'institutions d'administration locale et faisant de Guam un territoire « organisé ». Depuis lors, le territoire est administré par le Département de l'intérieur. Toutes les dispositions énoncées dans la Constitution des États-Unis ne s'appliquant pas à l'île, Guam est un territoire non incorporé. À ce titre, en droit américain, Guam est une possession des États-Unis mais n'en fait pas partie.

4. Guam est dotée d'un gouvernement élu qui comprend un pouvoir exécutif, un pouvoir législatif et un pouvoir judiciaire. En ce qui concerne les élections qui y sont organisées, le suffrage universel s'applique aux citoyens des États-Unis de 18 ans ou plus qui résident légalement à Guam. Toutes les personnes nées à Guam qui relèvent de la juridiction des États-Unis sont citoyens américains. La Constitution des États-Unis ne permet pas à Guam de désigner des membres du collège électoral chargé d'élire le Président et le Vice-Président des États-Unis. La population de Guam élit un Gouverneur pour un mandat de quatre ans. L'actuel Gouverneur a été réélu en 2006. Il dirige l'exécutif et présente un rapport annuel au Secrétaire de l'intérieur des États-Unis, pour transmission au Congrès. Il peut faire paraître des décrets et édicter des règlements, recommander des projets de loi à l'Assemblée législative, faire connaître ses vues à cette instance et exercer un droit de veto.

5. La population élit aussi 15 sénateurs qui siègent pour un mandat de deux ans à l'Assemblée législative unicamérale. Le Parlement de Guam peut passer outre au veto du Gouverneur, mais aux termes de la Loi organique de 1950, le Congrès des États-Unis se réserve le droit d'annuler toute loi promulguée par le Parlement de Guam. Guam a deux principaux partis politiques, le Parti républicain et le Parti démocrate, sections locales des deux principaux partis politiques des États-Unis. Aux élections législatives de novembre 2008, les démocrates ont obtenu 10 sièges, contre cinq pour les républicains.

6. Depuis 1972, un représentant de Guam siège à la Chambre des représentants des États-Unis. Comme on l'a déjà indiqué, ce délégué, qui sert pour un mandat de deux ans, peut voter en commission et, depuis janvier 2007, pour des propositions d'amendement, mais non pour l'approbation finale des projets de loi. Aux élections de novembre 2008, Madeleine Bordallo, démocrate, s'est présentée sans opposition et a prêté serment le 7 janvier 2009 pour son quatrième mandat comme déléguée de Guam au Congrès.

7. Le système judiciaire de Guam comporte des volets local et fédéral. Le système local est constitué d'un tribunal supérieur et d'une cour suprême où siègent les juges nommés par le Gouverneur et confirmés dans leurs fonctions par le Parlement. Le mandat des juges locaux doit être confirmé par les électeurs tous les six ans. Au niveau fédéral, un juge nommé par le Président des États-Unis préside le tribunal de district des États-Unis pour Guam. En 1998, le Congrès a adopté un amendement à la Loi organique de Guam permettant au Parlement d'élire son propre ministre de la justice pour un mandat de quatre ans. Le Ministre de la justice est le premier magistrat du Gouvernement de Guam et est habilité à engager des poursuites judiciaires.

8. Un nouvel amendement à la Loi organique, portant établissement du système judiciaire de Guam comme branche indépendante du Gouvernement, est devenu loi en 2004. Comme on l'a déjà indiqué, cette loi a confirmé la compétence en matière d'appel et le pouvoir administratif de la cour suprême de Guam sur tous les tribunaux inférieurs du territoire, établissant ainsi dans les faits un système judiciaire local unifié.

9. Il y a eu périodiquement à Guam des velléités de modifier le statut politique de l'île. Dans un référendum de 1976, la population de Guam avait décidé de garder des liens étroits avec les États-Unis, mais aussi d'engager des négociations pour améliorer le statut du territoire. En 1979, elle avait, dans une proportion de 5 contre 1, rejeté un projet de constitution en faisant valoir, comme principal motif de sa décision, que la question du statut politique devait être résolue avant de pouvoir rédiger une constitution digne de ce nom. Un autre référendum a eu lieu en 1982, 73 % des votants optant pour le maintien du statut de Commonwealth avec les États-Unis.

10. La Commission d'autodétermination, établie en 1984, a mis, en 1986, la dernière main à un projet d'accord de Commonwealth qui, après une campagne d'information du public, a été soumis à un vote article par article le 8 août 1987 (voir A/AC.109/1192, par. 19 à 37). Les votants ont approuvé les propositions de fond, mais ont rejeté les articles habilitant le Gouvernement de Guam à restreindre l'immigration et à accorder au peuple autochtone des Chamorros le droit de déterminer le futur statut politique du territoire. Lors d'un autre référendum qui a eu lieu en novembre 1987, l'une et l'autre de ces dispositions restées en suspens ont été approuvées après avoir été modifiées et réécrites. On trouvera dans le document de

travail de 2001 un résumé des principaux points soulevés dans le projet de loi de Commonwealth (A/AC.109/2001/4).

11. Toutefois, les discussions ultérieures qui ont eu lieu de 1989 à 1997 entre la Commission et le Gouvernement des États-Unis sur un accord de Commonwealth n'ont pas abouti à une solution. En 1997, la loi publique 23-147 de Guam a porté établissement d'une Commission de la décolonisation pour l'application et l'exercice de l'autodétermination du peuple chamorro, question importante mais controversée au sein de la population chamorro. Cette commission, de concert avec un processus d'enregistrement des personnes admises à voter organisé par la Commission des élections de Guam, devait superviser la tenue d'un vote sur les préférences du peuple chamorro en matière de statut (indépendance, intégration ou libre association), conformément aux normes internationales.

12. Comme on l'a déjà indiqué, en 2000, l'Assemblée législative de Guam avait doté la Commission des élections de Guam du pouvoir de fixer la date du plébiscite de décolonisation, à l'occasion duquel elle devait demander à la population autochtone du territoire de choisir entre le statut d'État, l'indépendance et la libre association avec les États-Unis. Le plébiscite n'aurait pas eu force obligatoire mais aurait déterminé l'orientation de toute négociation future avec la Puissance administrante concernant le statut politique de l'île. Le vote, qui devait avoir lieu le 2 novembre 2004, a été reporté à plus tard parce que des personnes en droit de voter n'avaient pas été identifiées et enregistrées. À ce jour, les choses en sont toujours là.

13. À l'occasion d'une réunion de la Commission politique spéciale et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale tenue le 7 octobre 2009, sept pétitionnaires chamorros de Guam ont défendu avec force le droit à l'autodétermination de leur peuple et dénoncé l'« hypermilitarisation expansionniste » du territoire par la Puissance administrante ainsi que ce qu'ils ont appelé son hégémonie culturelle dévastatrice et ses politiques peu respectueuses de l'environnement.

14. Selon des informations diffusées dans les médias au début de 2010, un débat se poursuit à Guam sur les questions concernant le statut du territoire, ainsi que sur toute initiative tendant à faire progresser la cause de l'autodétermination. Ainsi, les médias ont relevé que les candidats aux élections organisées sur le territoire avaient été invités à faire connaître leur position en matière d'autodétermination, et que la question d'une autodétermination placée sous la bannière des États-Unis y était considérée comme divisant les esprits.

### **III. Questions militaires**

15. Guam a été administrée par la marine des États-Unis jusqu'en 1950, et d'importantes installations des forces navales et aériennes des États-Unis y demeurent implantées. Des installations de stockage de carburant et de munitions, de vastes centres de télécommunications et d'autres services fonctionnant à l'échelle industrielle pour répondre aux besoins des forces armées constituent les éléments essentiels de l'infrastructure militaire de Guam. Selon des informations diffusées dans les médias, l'armée de l'air des États-Unis a annoncé en août 2009 qu'une unité Global Hawk serait basée en permanence à Guam pour héberger trois drones ultraperfectionnés.

16. Comme on l'a déjà indiqué, les États-Unis ont décidé de reconfigurer le déploiement des effectifs du US Marine Corps (fusiliers marins) dans le Pacifique en transférant des militaires américains d'Okinawa (Japon) à Guam. Le 17 février 2009, un accord sur le mouvement des membres du US Marine Corps a été signé. Selon la Puissance administrante, ce projet allait, une fois achevé, entraîner le transfert à Guam de quelque 19 000 personnes dépendant de l'appareil militaire, soit 8 000 « marines », 9 000 membres de leurs familles et jusqu'à 2 000 autres soldats, marins et membres des services connexes<sup>1</sup>. Selon des informations diffusées dans les médias, le Gouverneur et député de Guam au Congrès des États-Unis, prenant la parole lors du Forum d'avril 2009 sur l'industrie de Guam, a déclaré que l'accroissement du potentiel des forces armées devait profiter aux civils autant qu'aux militaires présents sur le territoire.

17. Comme on l'a déjà indiqué, l'opposition à l'expansion de la présence militaire est surtout dictée par la crainte des conséquences socioculturelles, économiques et écologiques qu'elle pourrait avoir sur Guam. Les inconvénients de la relance économique et de l'intensification des activités consécutives au renforcement du potentiel militaire comprennent aussi une augmentation de l'inflation, une aggravation des problèmes d'encombrement et un accroissement des pressions subies par une infrastructure dépassée, à quoi viennent s'ajouter les préoccupations suscitées par les risques pour l'environnement.

18. Selon des informations diffusées dans les médias, le délégué de Guam a présenté au Congrès des États-Unis, en août 2009, un projet de loi (H.R. 3379) tendant à « modifier la loi fédérale sur l'indemnisation en cas d'exposition à des rayonnements pour inclure le territoire de Guam dans la liste des régions contaminées par des essais nucléaires atmosphériques et autorisées à déposer une demande d'indemnisation à ce titre ». Le projet a été présenté à la Commission judiciaire de la Chambre. Plus tôt la même année, le délégué avait soumis un projet de loi tendant à affecter 126 millions de dollars à l'indemnisation de résidents de Guam (ou de leurs ayants droit) au titre des préjudices subis durant l'occupation japonaise de l'île pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce projet, qui était soutenu par le Président Barak Obama, a été adopté par la Chambre des représentants en janvier 2009 mais n'a pas été approuvé par le Sénat des États-Unis. Le délégué de Guam envisage de le présenter une nouvelle fois.

#### IV. Questions foncières

19. La question de l'utilisation et de l'appartenance des terres demeure un grand sujet de préoccupation à Guam. Le problème est en fait double, car il concerne le retour de terres inutilisées ou sous-utilisées détenues par le Département de la défense des États-Unis et la restitution de ces terres à leurs propriétaires chamorro d'origine. En 1994, le Congrès des États-Unis a adopté la loi publique 103-339 dite *Guam Excess Lands Act* visant à restituer 12,9 kilomètres carrés de terres au peuple de Guam. On ne dispose pas de nouvelles informations concernant l'impact que le renforcement de l'appareil militaire pourrait avoir sur l'application de cette loi. Les données les plus récentes disponibles indiquent qu'en 2005, un total de 180 parcelles avaient été restituées au bénéfice de 2 000 familles, soit 7 parcelles de plus que l'année précédente (voir A/AC.109/2006/8).

---

<sup>1</sup> Renseignements communiqués par la Puissance administrante le 27 février 2010.

20. Selon des informations diffusées dans les médias, la Commission des terres ancestrales de Guam a recueilli, moyennant l'octroi de permis et de licences, quelque 400 000 dollars devant permettre d'indemniser les propriétaires fonciers d'origine qui ne récupéreront jamais leurs terres, mais on ne sait pas avec certitude quand cet argent sera versé ni à combien s'élève le nombre des bénéficiaires. Les particuliers qui possèdent des terres sur le territoire ont le droit de refuser de les vendre, en tout ou en partie, à des fins militaires. En ce qui concerne les terres publiques, les demandes correspondantes doivent être approuvées par le Parlement de Guam.

## V. Budget

21. Le budget de Guam comprend les recettes perçues par le gouvernement du territoire et les subventions fédérales, ces dernières étant généralement attribuées à des secteurs particuliers par l'intermédiaire du Département de l'intérieur sur une base ad hoc. La législation fédérale exige que tous les résidents de l'île, y compris ceux faisant partie du personnel militaire, paient un impôt sur le revenu au Fonds général de Guam et non au Gouvernement fédéral. Le Gouverneur peut opposer son veto à un projet de loi budgétaire, mais le Parlement peut soit passer outre à ce veto s'il dispose d'une majorité qualifiée, soit réexaminer le projet.

22. En février 2010, le Gouverneur a soumis le projet de budget 2011 à l'Assemblée législative de Guam. Le budget met l'accent en particulier sur l'éducation, la santé et la sécurité publique. Il cherche également à réduire le déficit et prévoit un financement partiel des augmentations salariales des employés du Gouvernement de Guam. Le budget pour 2011 table sur des recettes d'un montant de 600 811 600 dollars, soit une augmentation de 8 % par rapport aux chiffres adoptés pour l'exercice 2010.

23. Le budget exécutif pour l'exercice 2011 se répartit comme suit : 246 millions de dollars (34 %) pour l'éducation; 101,6 millions de dollars (14 %) pour la santé, et 107,9 millions de dollars (15 %) pour la sécurité publique. Le reste du budget proposé est destiné à d'autres secteurs et à d'autres fins, y compris 9 % pour le service de la dette, 2 % pour la réduction du déficit et 2 % pour la mise en œuvre des conclusions d'une étude sur les salaires menée à l'échelle de la fonction publique.

## VI. Économie

### A. Généralités

24. L'économie de Guam repose toujours sur deux principaux piliers, le tourisme et la présence militaire. Le tourisme a été le principal moteur de l'économie de l'île pendant les trois dernières décennies, mais le Gouvernement de Guam et les dirigeants du secteur privé se sont employés à créer un environnement propice au développement d'autres branches d'activités telles que les services financiers, les télécommunications et les transports. Les produits manufacturés comprennent les textiles et les articles d'habillement, le ciment et les plastiques.

25. Selon des informations diffusées dans les médias, on a assisté en 2009 à une baisse de la fréquentation touristique. Cela étant, le renforcement militaire qui

s'annonce a des chances de devenir le principal moteur de l'activité économique. Il devrait en effet permettre d'injecter dans l'économie de Guam un montant de 1,5 milliard de dollars par an une fois que le processus aura été lancé. En 2010, dans son discours sur l'état de l'île, le Gouverneur a reconnu les avantages économiques du renforcement militaire, tout en soulignant qu'il risquait d'avoir un impact sur l'environnement du territoire et de créer des difficultés d'ordres financier, social et culturel. Il a demandé au Gouvernement fédéral d'assurer un équilibre en la matière.

26. Guam a un port franc et est un point de distribution clef pour les marchandises à destination de la Micronésie. Les réexportations constituent une large part des exportations de Guam, qui se composent notamment de produits pétroliers, de ferraille de fer et d'acier, d'automobiles, de tabac et de cigares. Les principaux partenaires commerciaux du territoire sont les États-Unis, le Japon, l'Allemagne et la Chine.

## **B. Tourisme**

27. Comme on l'a déjà indiqué, le tourisme demeure le secteur le plus important de l'économie de Guam, car il génère une part considérable des recettes du territoire. Malgré les efforts en termes de publicité déployés en 2009 par l'Office du tourisme de Guam pour promouvoir le tourisme, la presse a signalé une baisse du nombre de touristes japonais et sud-coréens, qui pourrait ne pas être compensée par une augmentation de l'afflux de visiteurs en provenance de Taiwan, province de la Chine. En juin 2009, le territoire a accueilli quelque 60 000 visiteurs, ce qui représente un repli significatif, étant donné que leur nombre s'élevait à près de 95 000 au cours du même mois de 2008. L'instabilité de l'économie mondiale et les craintes généralisées liées à la propagation de la grippe H1N1 par les déplacements ont été considérées comme des facteurs ayant contribué à cette diminution de la fréquentation touristique.

## **C. Construction**

28. Selon des informations diffusées dans les médias, une part importante de l'activité actuellement menée dans le secteur de la construction sur le territoire est directement ou indirectement liée au renforcement militaire. Le Gouvernement des États-Unis a proposé, en mai 2009, d'affecter près de 800 millions de dollars – soit un chiffre record – à des projets de construction militaire pour l'exercice 2010, dont 259 millions de dollars destinés à moderniser l'Hôpital naval des États-Unis, 167 millions pour améliorer les installations portuaires d'Apra et 48 millions pour la mise en place d'un réseau de routes de service. La levée, en avril 2009, du moratoire sur les nouvelles constructions, devrait stimuler les investissements dans ce secteur.

## **D. Transports et communications**

29. Selon des informations diffusées dans les médias, l'actuelle infrastructure des transports de Guam comprend deux aéroports, l'un commercial et l'autre militaire; environ 1 000 kilomètres de routes, dont la plupart sont asphaltées; et un port. L'Aéroport international de Guam est le plus moderne du Pacifique ouest. En 2009, une seconde piste y était en cours de construction.

30. L'Autorité portuaire de Guam, société publique et administration autonome du Gouvernement de Guam, gère les installations portuaires commerciales à Apra. Point d'entrée de 95 % de toutes les marchandises arrivant à Guam, le port fait fonction de centre de transbordement pour la Micronésie. Selon la Puissance administrante, l'Autorité portuaire a conclu, en décembre 2007, un accord sur cinq ans avec deux compagnies maritimes, Matson et Horizon Lines pour leur octroyer le droit non exclusif d'utiliser les voies ferrées du port pour le débarquement, l'installation, l'utilisation et l'entretien de trois grues rénovées provenant du port de Los Angeles. Les grues ont été récemment mises à niveau et modifiées pour en améliorer le rendement et le maniement.

31. Comme on l'a déjà indiqué, Guam, continue d'être une importante plaque tournante pour les télécommunications dans la zone de la bordure asiatique du Pacifique. Le territoire est doté d'un réseau téléphonique numérique moderne qui assure aussi des services de téléphonie mobile et offre un accès local à Internet. Il est intégré à celui des États-Unis pour les appels directs et l'utilisation gratuite de numéros verts.

## **E. Approvisionnement en eau, assainissement et services publics**

32. Comme on l'a déjà indiqué, l'alimentation du territoire en eau est assurée aux trois quarts par la Guam Waterworks Authority. Les sources d'approvisionnement en eau exploitées par le réseau public consistent en eaux souterraines et en eaux de surface (rivière Ugum). Le reste est produit par les installations des bases aériennes et navales de Guam. La source d'eau de la marine est un réservoir de surface (lac Fena) dans le sud de l'île.

33. En février 2010, la presse a signalé que l'Agence pour la protection de l'environnement du territoire avait vivement critiqué le projet de l'armée visant à détacher des milliers de « marines » à Guam sans avoir prévu une mise à niveau des infrastructures jugée nécessaire pour réduire les risques de déversement accidentel d'eaux usées non traitées et les pénuries d'eau.

## **F. Agriculture et pêche**

34. Les secteurs de l'agriculture et de la pêche sont relativement développés; on produit des légumes, des agrumes et des fruits tropicaux, des noix de coco et de la canne à sucre, et l'élevage, surtout l'aviculture, est pratiqué. Le Département de l'agriculture de Guam est chargé de mettre en valeur et de protéger l'agriculture et les ressources naturelles du territoire. Il se compose de divisions chargées respectivement des secteurs produisant des denrées d'origine animale ou végétale, du développement agricole, de la sylviculture et des ressources pédologiques, ainsi que des ressources aquatiques et fauniques.

35. À une réunion tenue en 2009 à Hawaii, le Conseil régional de gestion des pêches pour le Pacifique occidental a recommandé que le Département de la défense et le Service de la pêche en mer des États-Unis enquêtent sur l'impact du renforcement militaire en cours sur les collectivités locales qui vivent de la pêche, et mettent au point un plan d'atténuation et d'indemnisation destiné à venir en aide aux régions lésées, notamment Guam.

## VII. Situation sociale

### A. Emploi

36. Selon le Département du travail de Guam, le taux de chômage pour septembre 2009 se situait à 9,3 %, soit 1 % de plus qu'en septembre 2007. D'après les statistiques publiées en 2009 par le Département du travail de Guam, le revenu moyen par ménage a chuté de 1 276 dollars, soit 2,7 %, entre 2005 et 2008.

37. Comme on l'a déjà indiqué, le 7 mars 2009, le Département du travail des États-Unis a annoncé que Guam allait recevoir 4 millions de dollars pour des programmes d'emploi et de formation au titre de la loi de 2009 dite *American Recovery and Reinvestment Act*. Ce montant devait être notamment utilisé pour répondre aux besoins immédiats en matière d'emploi des travailleurs à faible revenu peu qualifiés.

38. En outre, le Bureau des affaires insulaires du Département de l'intérieur des États-Unis continue de travailler à l'établissement de programmes de formation et d'apprentissage pour les travailleurs de la région de Guam remplissant les conditions requises. Il faut compter environ 12 000 travailleurs étrangers et quelque 5 000 résidents pour le renforcement de l'appareil militaire qui devrait avoir lieu entre 2010 et 2014. À cet égard, la Guam Contractors Association s'est dite préoccupée par une proposition aux termes de laquelle les salaires des travailleurs employés aux projets de renforcement militaire mis en œuvre sur le territoire seraient alignés sur ceux en vigueur aux États-Unis. Elle a fait valoir que l'augmentation qui en résulterait, jusqu'à 250 % dans certains cas, rendrait prohibitif le coût de toute mesure de développement envisagée à Guam.

### B. Éducation

39. Comme on l'a déjà indiqué, Guam possède un système très complet d'enseignement public et privé. Le système public comprend l'Université de Guam et le Community College de Guam. D'après le discours du Gouverneur sur l'état de l'île de 2010, le Département de l'éducation de Guam est responsable de près de 30 000 élèves inscrits dans 41 écoles. Il y a environ 25 écoles privées à Guam, dont 2 écoles de commerce, 5 écoles secondaires et plusieurs écoles primaires, dont la plupart sont d'obédience catholique ou protestante.

40. Dans son discours de 2010, le Gouverneur a annoncé que Guam allait recevoir du Département de l'éducation des États-Unis quelque 107 millions de dollars dans le cadre d'un programme fédéral de financement de relance, dont environ 62 millions destinés au système scolaire public de Guam, à l'Université de Guam et au Community College de Guam.

### C. Santé

41. L'espérance de vie des habitants de Guam en 2009 était, selon les estimations, de quelque 75 ans pour les hommes et de 81 ans pour les femmes. Le Guam Memorial Hospital est le seul hôpital civil desservant le territoire. Établissement public, il compte 158 lits pour soins intensifs, plus un centre délocalisé de 40 lits où sont dispensés des soins infirmiers spécialisés de longue durée. En octobre 2009,

l'hôpital a appris qu'une décision tendant à lui accorder l'agrément préliminaire avait été prise en sa faveur par la Commission conjointe, organisme qui a son siège aux États-Unis et dont le mandat consiste à évaluer les demandes d'agrément des établissements de soins de santé. Il s'efforce actuellement de remplir toutes les conditions nécessaires pour obtenir l'agrément complet après l'avoir perdu en 1983. Le territoire est doté d'un dispensaire communautaire qui dessert la région nord. Le Département de la santé de Guam assure le fonctionnement d'une douzaine de cliniques médicales et dentaires. L'Hôpital naval des États-Unis soigne les membres des forces armées et leurs personnes à charge, ainsi que les anciens combattants.

#### **D. Logement**

42. Le renforcement de l'appareil militaire continue de soumettre le parc immobilier à de graves contraintes, sans commune mesure avec les besoins des militaires et des personnes prenant directement part à l'expansion. Comme on l'a déjà indiqué, sur la base de la projection démographique pour 2015, il faudra à Guam environ 7 500 logements civils de plus.

43. Selon des informations diffusées dans les médias, le renforcement militaire prévu a attiré en 2007 et 2008 des investissements étrangers dans le secteur immobilier. Néanmoins, les ventes totales de terrains, de maisons et de grands immeubles ont chuté de 46 % en 2009 par rapport à 2008.

44. Une enquête menée en 2009 a fixé à 1 088 le nombre de personnes sans domicile fixe, dont 182 vivant dans des foyers d'accueil d'urgence ou de transition, et 906 sans abri. L'enquête précédente, menée en 2007, avait dénombré 1 084 personnes sans domicile fixe, dont 891 sans abri et 193 hébergés dans des foyers d'accueil d'urgence ou de transition.

#### **E. Immigration**

45. Comme on l'a déjà signalé, les migrations au départ des Îles Marshall, des États fédérés de Micronésie et de Palos constituent toujours un problème de taille dans les relations du Gouvernement fédéral avec Guam. La loi sur l'accord de libre association de 1986 (*Compact of Free Association Act*), qui établissait les relations entre les États-Unis et les États fédérés de Micronésie et les Îles Marshall, reconnaissait la liberté de migration depuis ces nations insulaires du Pacifique vers les territoires et possessions des États-Unis, et permettait notamment à leurs citoyens d'y exercer légalement un emploi en tant qu'étrangers non immigrants. Ces immigrants et leurs enfants de nationalité américaine qui se sont installés dans les États et territoires d'accueil, dont Guam, ont ainsi grevé leurs ressources.

46. Selon des informations diffusées dans les médias, le Département de la sécurité des États-Unis a commencé à mettre en œuvre les nouvelles dispositions applicables aux travailleurs détenteurs d'un visa H-2B, qui sont entrées en vigueur en janvier 2009. Le Département ne souhaite pas que des employés titulaires d'un visa H-2B travaillent à la réalisation de projets non agréés par le Département du travail, ou remplacent des travailleurs qualifiés des États-Unis aux postes disponibles. Les États-Unis n'ont pas autorisé la Chine, Hong Kong (Chine), la Thaïlande, Taiwan, province de la Chine, ou l'Inde à envoyer des travailleurs dans le cadre du programme d'octroi de visas H-2 en 2009.

## **F. Droits de l'homme et questions connexes**

47. La question des droits de l'homme à Guam tourne principalement autour des droits des peuples autochtones. Pour en savoir plus sur la question de l'autodétermination, se reporter aux paragraphes 9 à 14 ci-dessus; pour de plus amples renseignements sur les effets du renforcement de l'appareil militaire au regard des problèmes socioéconomiques et de l'environnement de Guam, se reporter aux paragraphes 16 et 17.

## **VIII. Environnement**

48. Comme on l'a déjà indiqué, l'Agence de Guam pour la protection de l'environnement comprend cinq divisions : la Division des services administratifs, la Division des services de surveillance et d'analyse de l'environnement, la Division de la planification et de l'évaluation environnementales, la Division des programmes relatifs à l'air et à la terre et la Division des programmes relatifs à l'eau.

49. Guam continue de connaître des problèmes d'environnement liés à l'occupation de son territoire par les États-Unis pendant la Seconde Guerre mondiale et aux essais nucléaires menés par la Puissance administrante dans les Îles Marshall dans les années 50. Comme on l'a déjà signalé, le Département des travaux publics de Guam avait obtenu des États-Unis, en prévision du renforcement futur de l'appareil militaire, 3,8 millions de dollars pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement. Selon des informations diffusées dans les médias, l'étude devait être achevée au début de 2010.

50. Selon des informations diffusées dans les médias, le gouvernement territorial a mis en vente, en juin 2009, des obligations visant, notamment à financer la construction d'une nouvelle décharge destinée à remplacer l'ancienne, qui avait été fermée sur ordre du premier Président du tribunal de district de Guam. De son côté, le Département de l'agriculture des États-Unis a octroyé au Gouvernement de Guam, en juillet 2009, une subvention de 15 millions de dollars et un prêt à faible taux d'intérêt de 88,5 millions de dollars sur 30 ans pour l'aménagement d'un nouveau site d'enfouissement des déchets.

## **IX. Relations avec les organisations et partenaires internationaux**

51. Guam est membre associé de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique depuis le 24 juillet 1981. Il est membre du Secrétariat de la Communauté du Pacifique et du Sommet des présidents de Micronésie. Selon la Puissance administrante, Guam a manifesté, en 2009, le vœu de pouvoir participer davantage et d'obtenir le statut d'observateur au Forum des îles du Pacifique.

## **X. Statut futur du territoire**

### **A. Position du gouvernement du territoire**

52. L'évolution de la situation concernant les discussions sur le statut futur de Guam est présentée à la section II ci-dessus.

### **B. Position de la Puissance administrante**

53. Tout récemment, dans une lettre datée du 2 novembre 2006 adressée au délégué du Samoa américain à la Chambre des Représentants des États-Unis, le Secrétaire d'État adjoint pour les affaires législatives a défini la position du Gouvernement des États-Unis, qui était jugée également valable pour 2009, quant au statut du Samoa américain et d'autres zones insulaires des États-Unis. Dans sa lettre, le Secrétaire d'État adjoint précisait que le statut des zones insulaires quant à leurs relations politiques avec le Gouvernement fédéral était une affaire interne des États-Unis et non une question relevant du Comité spécial des Vingt-Quatre chargé de la décolonisation. Dans la lettre, le Secrétaire d'État adjoint indiquait aussi que le Comité spécial n'avait pas le pouvoir de modifier d'aucune manière les rapports entre les États-Unis et ces territoires, et qu'aucun mandat ne lui était donné pour engager les États-Unis dans des négociations sur leur statut. La lettre signalait par ailleurs que, cela étant, conformément aux obligations que lui fait la Charte des Nations Unies de fournir régulièrement aux Nations Unies des informations statistiques et autres de nature technique sur la situation économique, sociale et en matière d'éducation du territoire, le Gouvernement fédéral avait fourni des mises à jour annuelles sur les territoires relevant des États-Unis au Comité spécial des Vingt-Quatre comme preuve de la volonté de coopération des États-Unis en tant que Puissance administrante et pour corriger toute erreur qui aurait pu se glisser dans les renseignements que le Comité spécial aurait pu recevoir d'autres sources.

### **C. Mesures prises par l'Assemblée générale**

54. Le 10 décembre 2009, l'Assemblée générale a adopté sans vote les résolutions 64/104 A et B fondées sur le rapport du Comité spécial pour 2009 transmis à l'Assemblée générale (A/64/23 et Corr.2) et son examen ultérieur par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (voir A/64/413). La section VI de la résolution 64/104 B concerne Guam. Aux termes du dispositif de cette section, l'Assemblée générale :

1. A Invité une fois de plus la Puissance administrante à tenir compte de la volonté exprimée par le peuple chamorro, soutenue par les électeurs guamiens lors du référendum de 1987 et ultérieurement inscrite dans le droit guamien au sujet des efforts d'autodétermination des Chamorros, et encourage la Puissance administrante et le gouvernement du territoire à entamer des négociations sur cette question;

2. A prié la Puissance administrante, agissant en coopération avec le gouvernement du territoire, de continuer à transférer des terres aux propriétaires initiaux du territoire, de continuer à reconnaître et respecter les droits politiques et l'identité culturelle et ethnique du peuple chamorro de Guam et de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux

préoccupations du gouvernement du territoire concernant la question de l'immigration;

3. A également prié la Puissance administrante de collaborer à la mise en place de programmes pour le développement viable des activités économiques et des entreprises du territoire, en notant le rôle spécial du peuple chamorro dans le développement de Guam;

4. A rappelé que le Gouverneur élu a demandé à la Puissance administrante de lever les restrictions imposées aux compagnies aériennes étrangères concernant le transport de passagers entre Guam et les États-Unis d'Amérique, afin d'ouvrir davantage le marché aérien à la compétition et d'accroître le nombre de visiteurs;

5. A prié la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation du public, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et a invité à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande.

---